

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Aout 2024

## Séance du 26 Aout 2024

Le vingt-six aout deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Yves MEILHAN, Maire.

Date de la convocation : 19 Aout 2024

Présents : GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, LABAT Sylvie, RIEGES Karine, SANCHEZ Elodie

Messieurs CASSOU Jean-Marc, DAUREJAT Francis, DUPUY Fabrice, GRESSE Grégory, LABAT Frédéric, LOPEZ José, SAZY Lucas, VALLEZ Cédric.

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- RH – Avancement de Grade d'un Agent
- Subvention ONaCVG
- Participation aux frais de scolarité de l'école Sainte Lucile de Beaumont
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 24 Juin 2024 est approuvé.

## **RH – Création de Poste / Avancement de Grade d'un Agent**

VU le code général de la fonction publique ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

**CONSIDERANT** qu'en raison l'avancement de grade d'un agent de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à **compter du 01/10/2024**.

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agent de Maîtrise	Agent des écoles	30h

**Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

**CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## Subvention à l'ONaCVG

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que l'ONaCVG sollicite de la commune une subvention afin de venir en aide aux pupilles mineurs de la nation, ressortissants en difficulté, accompagnement de blessés, aides aux associations patriotiques et mémorielles.

Monsieur le maire propose une subvention de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la subvention.

## Demande de Participation aux frais de scolarité de l'école Sainte Lucile de Beaumont

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil que l'Ecole Sainte Lucile, à Beaumont de Lomagne, sollicite une participation aux frais de scolarité pour un élève domicilié dans notre commune.

Après débat et compte tenu que la commune de Lavit possède une école primaire susceptible de recevoir cet élève, cette année aucun frais de scolarité ne sera versé à l'école Sainte Lucile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **refuse** à la majorité de participer financièrement aux frais de scolarité de l'école Sainte Lucile et charge Monsieur le Maire de les en informer.

## Demande de Subvention pour l'Association des Agriculteurs en difficulté

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que l'Association SOS AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉS, sollicite de la commune une subvention afin de venir en aide aux agriculteurs locaux éprouvant des difficultés,

Monsieur le maire propose une subvention de 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à la subvention.

## Questions Diverses

- ⇒ RH : M. le Maire informe l'assemblée de la réussite à l'examen Professionnel de l'agent de bibliothèque qui sera nommé au 01/07/2024 au poste d'Adjoint du Patrimoine Principal I2ème classe.
- ⇒ **Téléphonie des bâtiments communaux** : A ce jour, nous étudions la possibilité de changer d'opérateur. Orange Pro semble pour l'instant le plus intéressant.
- ⇒ **SMEEOM** : Suite à l'obligation du tri des Biodéchets depuis le 01/01/2024, il convient de mettre en place sur la commune et à la cantine de l'école, des bacs de compostage. Après discussion et dans un premier temps, la mairie va demander au SMEEOM d'installer ces équipements pour le restaurant scolaire. Pour les bornes à installer dans la commune, le conseil municipal souhaite davantage d'informations notamment au niveau des emplacements. Pour les foyers avec jardins, le Smeeom organisera des réunions d'information publiques.

- ⇒ **Cantine** : Points sur les règlements : M. le Maire informa l'assemblée qu'avec le SGC de Moissac nous mettons tout en œuvre pour recouvrir les dettes de quelques familles,
- ⇒ **Lac de Gensac Lavit** : Le président de l'association de pêche nous demande de subventionner le réaménagement du chemin desservant le lac en présentant deux devis de société de Terrassement. La Fédération de pêche propose une participation. Ce dossier reste en attente d'un retour de la Mairie de Gensac.
- ⇒ **Restaurant le Vic de Lomagne** : Suite à une dernière proposition du Gérant pour la vente de son fond de commerce, la majorité des élus est favorable à cette acquisition.
- ⇒ **Fête de Lavit** : Lucas SAZY fait un point général du déroulement de la fête aux membres du conseil municipal.
- ⇒ **Terrains de Padel** : A ce jour, la convention avec le club de Beaumont n'est pas finalisée. Il reste à étudier les frais de fonctionnement et le contrat.
- ⇒ **Réunion Publique** à prévoir en Septembre ou Octobre 2024.

*Fin de séance à 21h25.*

Le Maire  
Yves MEILHAN



